

# Le baccalauréat en questions

❖ **Où et quand dois-je m'inscrire ?** Votre inscription au baccalauréat a lieu dans l'Etablissement dans lequel vous êtes scolarisé, au cours du premier trimestre (début novembre) en fonction du calendrier fixé par l'Académie de Toulouse et le Centre d'Examen. Vous êtes prévenus des dates et êtes encadrés au cours de cette démarche.

❖ **Quels documents et informations seront nécessaires pour m'inscrire ?**

- Aux épreuves anticipées (classes de première) : Etat civil, adresse, numéro de téléphone (portable si possible), série présentée, division de classe.
- Aux épreuves de terminale :

- Une photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées.
- Pour tous les élèves (filles et garçons) **entre 16 et 18 ans** de nationalité française (même si vous possédez une double nationalité) il est obligatoire de fournir une photocopie de l'attestation de recensement (elle s'obtient auprès du Consulat de France).
- Pour tous les élèves (filles et garçons) **de plus de 18 ans** de nationalité française (même si vous possédez une double nationalité) il est obligatoire de fournir une photocopie du certificat qui vous est remis à l'issue de la journée de participation à l'appel à la défense .
- Pour les élèves redoublants vous devrez fournir une photocopie du relevé des notes obtenues à la session précédente.
- Le document intitulé (saisie de l'inscription aux épreuves terminales du baccalauréat) pré-rempli.
- Pour les élèves demandant un aménagement d'épreuve ou une dispense en EPS vous devrez fournir tous les certificats médicaux officiels en même temps que la confirmation d'inscription signée (votre demande ne sera acceptée et validée que suite à l'étude de votre dossier. Vous ne serez avisé qu'en cas de refus).

❖ **Dois-je acquitter des droits d'inscription ?** L'inscription au baccalauréat présenté en Espagne est payante. A titre indicatif le tarif 2009 était de 93 euros pour les épreuves anticipées et de 218 euros pour les épreuves de terminale, ces montants sont prélevés par votre Etablissement en même temps que les frais de scolarité du troisième trimestre de l'année scolaire et le paiement conditionne la validation définitive de l'inscription à l'examen.

❖ **Quelles notes sont prises en compte pour l'obtention de mon diplôme ?**

Les notes prises en compte sont celles obtenues aux *épreuves anticipées en première* et aux épreuves de terminale (les notes obtenues dans le courant de l'année scolaire ne sont pas prises en compte, toutefois le livret scolaire peut-être consulté par le Président de jury au cours des délibérations).

Quelque soit la série présentée : ES, L ou S	Non admis (moyenne < à 08/20)	Oraux de rattrapage (moyenne entre 08/20 et 10/20)	Admis (moyenne entre 10/20 et 12/20)	Admis mention AB (moyenne entre 12/20 et 14/20)	Admis mention B (moyenne entre 14/20 et 16/20)	Admis mention TB (moyenne > à 16/20)
--	-------------------------------	--	--------------------------------------	---	--	--------------------------------------

N.B. : Le nombre de points est calculé en multipliant la note obtenue par le coefficient de l'épreuve, sont ajoutés les points au dessus de la moyenne des épreuves facultatives.

❖ **Quelles épreuves dois-je présenter en première (épreuves anticipées) ?**

Matière	Série ES	Série L	Série S	Série STG
Français écrit	Coefficient : 2 Durée : 4h00	Coefficient : 3 Durée : 4h00	Coefficient : 2 Durée : 4h00	Coefficient : 2 Durée : 4h00
Français Oral	Coefficient : 2 Durée : 20mn	Coefficient : 2 Durée : 20mn	Coefficient : 2 Durée : 20mn	Coefficient : 2 Durée : 20mn
Enseignement Scientifique	Coefficient : 2 Durée : 1h30	Coefficient : 2 Durée : 1h30		
Mathématiques Informatique		Coefficient : 2 Durée : 1h30		
Travaux personnels Encadrés (*)	Coefficient : 2 (points au dessus de la moyenne uniquement) Durée : 30mn par groupe de 3 candidats	Coefficient : 2 (points au dessus de la moyenne uniquement) Durée : 30mn par groupe de 3 candidats	Coefficient : 2 (points au dessus de la moyenne uniquement) Durée : 30mn par groupe de 3 candidats	

(\*) : Les "travaux personnels encadrés" sont caractérisés par un travail, en partie collectif dans la majorité des cas, qui va de la conception d'un projet à sa réalisation concrète et à sa présentation écrite et orale.

Cet épreuve implique au moins deux disciplines, et se réfère à un thème.

La notation prend en compte, pour chacun des élèves du groupe :

1 - L'évaluation du travail effectué, pour un maximum de 8 points sur 20, elle correspond à l'évaluation de la démarche personnelle de l'élève et son investissement au cours de l'élaboration du TPE.

2 - Une épreuve orale, pour 12 points sur 20.

La note résulte de l'évaluation, par au moins deux professeurs autres que ceux ayant encadré les travaux personnels encadrés des candidats, de la présentation du TPE et de la production réalisée. Cette évaluation prend en compte :

- la production finale proprement dite du travail personnel encadré ; la synthèse, rédigée par chaque élève (deux pages maximum), sert à individualiser l'appréciation (notation sur 6 points sur 20) ;

- une soutenance orale, d'une durée modulable selon la taille du groupe sur la base de 10 minutes par candidat, (notation sur 6 points sur 20), qui se décompose en deux temps d'égale durée : un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves présente collectivement le travail réalisé et un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution.

## ❖ Quelles épreuves dois-je présenter en terminale ES ?

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Liste des épreuves obligatoires*	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Histoire et géographie	5	écrite	4 heures
Mathématiques	5 ou 7 (1)	écrite	3 heures
Sciences économiques et sociales	7 ou 7 + 2 (1)	écrite	4 heures ou 4 heures et 1 heure (1)
Langue vivante 1 (étrangère)	3	écrite	3 heures
Langue vivante 2 (étrangère ou régionale)	3 ou 3 + 2 (1)	orale	20 ou 30 minutes (1)
Philosophie	4	écrite	4 heures
Education physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
<b>Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)</b>			
Sciences économiques et sociales (2)			
ou Mathématiques (2)			
ou Langue vivante 2 de complément (étrangère ou régionale) (2)			
Langue vivante 1 de complément (étrangère)	2	orale	20 minutes
<b>Epreuves facultatives : deux au maximum (3) <i>Le candidat peut être convoqué en dehors du Centre épreuve habituel pour son Etablissement scolaire : Autre Etablissement d'Espagne, Académie de Toulouse ou autre en fonction des ressources disponibles et compétentes pour mener à bien l'évaluation</i></b>			
Langue vivante étrangère <b>A choisir dans la liste figurant sur l'arrêté du Recteur de l'académie de Toulouse</b>		orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langue régionale <b>A choisir dans la liste figurant sur l'arrêté du Recteur de l'académie de Toulouse</b>		orale	20 minutes
Latin		orale	15 minutes
Grec ancien		orale	15 minutes
Education physique et sportive		<b>Epreuve ponctuelle nécessitant un déplacement du candidat dans l'Académie de Toulouse</b>	
Arts : arts plastiques		orale	30 minutes

(1) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.

(2) Epreuve groupée avec l'épreuve obligatoire lorsque le candidat a choisi la même discipline en spécialité.

(3) Seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

## ❖ Quelles épreuves dois-je présenter en terminale L ?

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Liste des épreuves obligatoires*	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Littérature	4	écrite	2 heures
Histoire et géographie	4	écrite	4 heures
Langue vivante 1 (étrangère)	4	écrite	3 heures
Philosophie	7	écrite	4 heures
Langue vivante 2 (étrangère ou régionale) ou latin	4	écrite	3 heures
Education physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
<b>Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)</b>			
Mathématiques	3	écrite	3 heures
Latin ou Grec ancien	4 4	écrite écrite	3 heures 3 heures
ou Langue vivante étrangère 2	4	écrite	3 heures
ou Langue vivante étrangère 3	4	orale	20 minutes
ou Langue vivante régionale 2 ou 3	4	orale	20 minutes
ou Langue vivante 1 (étrangère) ou 2 (étrangère ou régionale) de complément	4	orale	20 minutes
<b>Épreuves facultatives : 2 au maximum (1) <u>Le candidat peut être convoqué en dehors du Centre épreuve habituel pour son Etablissement scolaire : Autre Etablissement d'Espagne, Académie de Toulouse ou autre en fonction des ressources disponibles et compétentes pour mener à bien l'évaluation</u></b>			
Langue vivante étrangère <b>A choisir dans la liste figurant sur l'arrêté du Recteur de l'académie de Toulouse</b>		orale ou écrite selon la langue	20 minutes ou 2 heures
Langue régionale étrangère <b>A choisir dans la liste figurant sur l'arrêté du Recteur de l'académie de Toulouse</b>		orale	20 minutes
Latin		orale	15 minutes
Grec ancien		orale	15 minutes
Arts plastique		Orale	30 minutes
Education physique et sportive		Epreuve ponctuelle nécessitant un <b>déplacement du candidat dans l'Académie de Toulouse</b>	

(1) Seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

## ❖ Quelles épreuves dois-je présenter en terminale S ?

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Liste des épreuves obligatoires *	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
<b>Epreuves terminales</b>			
Mathématiques (3)	7 ou 9 (1)	écrite et pratique ? (3)	4 heures
Physique-chimie (3)	6 ou 8 (1)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 et 1 heure
Sciences de la vie et de la Terre (3)	6 ou 8 (1)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 et 1 heure
Histoire et géographie	3	écrite	4 heures
Langue vivante 1 étrangère	3	écrite	3 heures
Langue vivante 2 étrangère ou régionale	2	écrite	2 heures
Philosophie	3	écrite	4 heures
Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
<b>Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)</b>			
Mathématiques (2)			
Ou Physique-chimie (2)			
Ou Sciences de la vie et de la Terre (2)			
<b>Epreuves facultatives : 2 au maximum (4) <i>Le candidat peut être convoqué en dehors du Centre épreuve habituel pour son Etablissement scolaire : Autre Etablissement d'Espagne, Académie de Toulouse ou autre en fonction des ressources disponibles et compétentes pour mener à bien l'évaluation</i></b>			
Langue vivante étrangère <b>A choisir dans la liste figurant sur l'arrêté du Recteur de l'Académie de Toulouse</b>		orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langue régionale <b>A choisir dans la liste figurant sur l'arrêté du Recteur de l'Académie de Toulouse</b>		orale	20 minutes
Latin		orale	15 minutes
Grec ancien		orale	15 minutes
Arts plastique		Orale	30 minutes
Education physique et sportive		Epreuve ponctuelle nécessitant un <b>déplacement du candidat dans l'Académie de Toulouse</b>	

(1) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.

(2) Epreuve groupée avec l'épreuve obligatoire lorsque le candidat a choisi la même discipline en spécialité.

(3) La partie pratique repose sur une évaluation des capacités expérimentales des élèves des établissements publics et privés sous contrat, organisée pendant l'année scolaire terminale. La note attribuée à l'ensemble de l'épreuve prend en compte les résultats de cette évaluation pour un maximum de 4 points sur 20. Les candidats individuels ou des établissements hors contrat ne présentent que l'épreuve écrite notée sur 16, ramenée à une note sur 20.

(4) Seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

*Document non contractuel susceptible de modification en fonction de nouveaux décrets*

## ❖ Quelles épreuves dois-je présenter en terminale STG ?

Le tableau ci-après indique les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen. Il précise pour chacune d'elles, le coefficient, la nature, la durée de l'épreuve.

Liste des épreuves obligatoires	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
<b>Spécialité : Mercatique (marketing)</b>			
3. Histoire-géographie	2	écrite	2h30
4. Philosophie	2	écrite	4 h
5. Mathématiques	3	écrite	3 h
6. Langue vivante 1	3	écrite et orale en CCF	2 h
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale en CCF	2 h
8. Economie-droit	6	écrite	3 h
9. Management des organisations	4	écrite	3 h
10. Epreuve de spécialité : mercatique (marketing)	12 (7+5)	écrite et pratique	4 h 45 mn
11. Éducation physique et sportive	2	CCF	
<b>Spécialité : Comptabilité et finance d'entreprise</b>			
3. Histoire-géographie	2	écrite	2h30
4. Philosophie	2	écrite	4 h
5. Mathématiques	3	écrite	3 h
6. Langue vivante 1	3	écrite et orale en CCF	2 h
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale en CCF	2 h
8. Economie-droit	6	écrite	3 h
9. Management des organisations	4	écrite	3 h
10. Epreuve de spécialité : comptabilité et finance d'entreprise	12 (7+5)	écrite et pratique	4 h 45 mn
11. Éducation physique et sportive	2	CCF	
<b>Liste des épreuves facultatives (toutes spécialités)</b> <b>2 maximum au choix du candidat <i>Le candidat peut être convoqué en dehors du Centre épreuve habituel pour son Etablissement scolaire : Autre Etablissement d'Espagne, Académie de Toulouse ou autre en fonction des ressources disponibles et compétentes pour mener à bien l'évaluation</i></b>		<b>Nature de l'épreuve</b>	<b>Durée</b>
Langue vivante étrangère ou régionale <b>A choisir dans la liste figurant sur l'arrêté du Recteur de l'académie de Toulouse</b>		orale	20 minutes
Arts plastiques		Orale	30 minutes
Éducation physique et sportive		Epreuve ponctuelle nécessitant un <b>déplacement du candidat dans l'Académie de Toulouse</b>	

❖ **Quelles épreuves facultatives ou « langues » puis-je présenter si je passe mon baccalauréat en Espagne ?**

- Art plastique (uniquement si cet enseignement est suivi ou sur demande motivée de votre Chef d'Etablissement. L'épreuve aura lieu au LF Barcelone ou au LF Valence. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat.).
- Art Théâtre (uniquement si cet enseignement est suivi. L'épreuve aura lieu au LF Alicante ou au LF Barcelone).
- EPS (L'épreuve a lieu dans l'Académie de Toulouse au choix sur une liste fixée tous les ans par celle-ci. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat. Nous ne pouvons garantir la compatibilité entre les deux calendriers d'examen).
- Langues autorisées : Espagnol, Anglais, Allemand, Italien, Basque, Catalan, Portugais, Arabe\*, Hébreu\*, Chinois\*, Grec moderne\*, Russe\*, Polonais\* ; Latin et Grec Ancien. (\* Attention : se renseigner pour savoir quelles catégories (obligatoire, facultative, écrite, orale, spécialité....) d'épreuves pourront être acceptées les inscriptions). Il convient d'ajouter à cette liste toutes les langues choisies en épreuve facultative qui se passent à l'écrit.

**Dans tous les cas il est vivement conseillé de vous informer auprès de votre Chef d'Etablissement.**